



joindre les militants ass-fam SUD  
06 51 23 20 50

n° 4 - février 2014

Créé et alimenté par les ass-fam syndiqués à sud. ce bulletin vous informe de vos droits, de l'actualité pour les assistants familiaux du CG du Nord. Faites-nous remonter vos questions, préoccupations

## Droit aux congés : le casse tête chinois !!!

### ● Les congés des Ass Fam sans les enfants :

Poser les congés oui, vous pouvez...mais **Attention** aux délais. Dépôt 3 mois avant votre départ et les accords des services arrivent parfois la veille de votre départ, voire après votre retour. Normalement depuis janvier 2014, l'absence de réponse 1 mois afin le début de votre congé, équivaut à un accord.

**Attention encore**, car à chaque SAF un fonctionnement différent!!!!

Un vrai parcours du combattant :

- remplir un formulaire de demande de congés et vous pouvez faire une proposition de collègues qui pourraient vous relayer
- envoyer la demande au SAF
- attendre une réponse
- attendre
- attendre et encore attendre

Mais pourquoi ce délais d'attente, nous direz vous??

Parce que : votre demande va parcourir un certain nombre de chemins : SAF, PEF, UT allez et retour, avant de vous revenir !!! C'est la procédure.

### ● Les congés des Ass Fam avec les enfants

Même procédure sauf que le formulaire est à retirer au PEF ou à l'UT, car il vous faut obligatoirement obtenir l'accord des parents, des référents et des services.

Pareillement, la réponse vous revient à la dernière minute. Et il vous faut impérativement cet accord pour pouvoir partir avec les enfants.

### ● Les congés des Ass Fam avec seulement une partie des enfants.

Même formulaire, mais il faut justifier par écrit les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas prendre tous les enfants.

Le parcours est encore plus complexe !!!

entretiens avec les référents des enfants qui ne partent pas  
entretiens avec les services.

**C'est pourquoi, SUD revendique la création d'un pool d'Ass Fam relais spécialisé dans l'accueil court ... seuls organisation et moyen pour permettre la mise en œuvre effective de ce droit fondamental aux congés.**



## Nos droits sont non négociables

Certaines des collègues, en difficultés dans leur profession, qui envisagent de se rapprocher d'un syndicat parce que « ras l'bol » !!! sont intimidées par les services qui les menacent de façon sous-entendue, quelles n'auront plus d'enfants à accueillir. Qu'ont-elles à perdre ??? Actuellement, elles ont des places disponibles, voire plus de travail du tout, et ce depuis plusieurs mois !! Si, comme elles le souhaitent, elles sollicitent le syndicat, au mieux, elles pourront espérer du travail, au pire elles en resteront au même point !!

Notre employeur a beau jeu de profiter de notre isolement et dispersion. Les collectifs de travail sont toujours un rempart à l'abus de pouvoir ...

**Ne cédon pas aux intimidations, c'est collectivement que nous ferons respecter les droits de chacun et chacune d'entre nous !**

# SAF ou « PROFILER »

Qui n'a pas entendu dire par les services qu'il n'y avait pas assez de places chez les Ass Fam ??

Qui n'a pas entendu dire par les SAF, si vous avez des places disponibles : « désolé, nous n'avons pas d'enfants à placer qui correspondent à votre profil !!!! »

Qui détermine le profil ? Et quel est ce nouveau concept emprunté au langage policier ?

Certaines préconisations nationales vont jusqu'à envisager la gestion numérique des placements, en faisant correspondre de manière automatisée le « profil » de l'ass-fam et celui des enfants à confier ! Décidément le livre « 1984 » de G. Orwell n'est pas loin.

Par ailleurs il existe une véritable opacité quant aux nombres et âges des enfants placés au sein des SAF.

Le SAF de Lille recrute des ass-fam via pôle emploi ainsi que dans le Pas-de-Calais, alors que de nombreuses collègues sont sans travail dans le département du Nord y compris dans le SAF de Lille.

Il y a aussi les nombreux collègues dont l'effectif est complet, qui sont sollicités par les SAF pour accueillir par extension dérogatoire d'autres enfants sous prétexte qu'il n'y a pas d'autres places disponibles dans leur SAF !!!! Ces enfants sont d'ailleurs déjà placés chez vous depuis plusieurs mois alors que vous n'avez toujours pas obtenu l'extension dérogatoire de votre agrément!!!! Et même si vous ne l'avez pas demandé !!!

Si vous vous autorisez à dire que certaines de vos collègues sont disponibles, on vous rétorque que « c'est pas votre problème » !

Mais oui ! le SAF préfère que celles et ceux d'entre nous, pourtant embauchés par le Conseil Général, restent sagement assis devant leur poste de télé et attendent le bon vouloir du SAF, seul maître à bord dont nous sommes totalement dépendant.

Pour lui, peu importe que vous ayez votre effectif au complet ou non, puisqu'il vous rémunère en fonction du nombre d'enfants accueillis. Les ass-fam aussi sont mis en concurrence entre eux, on est en droit



de se demander si la précarité n'est pas volontairement entretenue pour obtenir notre docilité ?

Les ass-fam, qui ont tou(te)s à cœur d'offrir un accueil de qualité, s'investissent psychologiquement, matériellement et financièrement pour les enfants qu'elles savent en souffrance.

La perte de revenu engendrée par les places inoccupées fragilise l'équilibre financier

de ces familles d'accueil ;

De nombreux collègues démissionnent, écœurés par le non respect de leur employeur et aussi des services pour leur profession

Pourtant, dès qu'ils en ont l'occasion, les élus, et Marie Fabre en 1<sup>ère</sup> ligne déclament leur intérêt et leurs préoccupations pour la situation des ass-fam....encore de belles paroles qui ne servent que la vitrine, notre réalité est bien différente !

**Nous sommes déterminés et résolus à porter une nouvelle fois tous ces constats auprès de la DGsol et la DEF à l'occasion de l'évaluation des SAF, entreprise par le cabinet CEKOIA. Il doit en sortir du concret ... une réelle amélioration de nos conditions de travail et de notre reconnaissance professionnelle.**

## INFOS PRATIQUES

### PSC ... pas assez

A ce jour, sur plus de 2700 assistants familiaux, nous ne sommes que 357 à avoir souscrit au contrat collectif de prévoyance et 514 à la complémentaire santé.

Le peu d'engouement suscité ne nous étonne malheureusement pas compte tenu du manque de préparation et d'engagement de la collectivité sur ce dossier à destination des ass-fam.

Nous constatons, à la lecture des chiffres présentés, que 78% des collègues ayant souscrit à la prévoyance l'ont fait dans l'objectif de la prise en charge des 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie.

La faible participation employeur imposée en octobre dernier ne pouvait pas nous inciter à adhérer en masse.

Au CTP du 17 février, l'employeur revoit sa copie et augmente sa participation de 8€ ... encore loin de la prise en compte de notre précarité et de la pénibilité de notre profession.

### Montant du SMIC horaire

Au 1er janvier 2014, le montant du SMIC horaire brut est de 9,53€ ... 10 centimes en un an !

**se connecter à Sud**  
Conseil Général du Nord

  

sur le blog : [www.sudcg59.over-blog.com](http://www.sudcg59.over-blog.com)  
sur twitter : @sudcg59  
sur le blog : [www.sudcg59.over-blog.com](http://www.sudcg59.over-blog.com)

**être informé, débattre et agir !**

## Sud vient à votre rencontre

Nous vous proposons une rencontre afin d'échanger toutes et tous ensemble sur les questions touchant nos situations professionnelles : **conditions de travail, salaires, congés, droits, absence d'enfant à confier, relations avec le SAF et les équipes enfances, etc.**

Nous vous proposons donc une série de dates sur chaque territoire du Département. A vos agendas !!

→ à **Hazebrouck, le mardi 18 mars** de 9h30 à 11h30 au PRS (5 rue Donckele)

→ à **Maubeuge, le mardi 1er avril** de 10h à 12h à l'UIL Solidaires de Maubeuge (ancien collège Vauban – rue Jeanne d'Arc – bâtiment B, 2<sup>ème</sup> étage)

→ à **Valenciennes, le mardi 15 avril** de 9h30 à 11h30 au PRS (2 rue des brèches, place Poterne)

→ à **Dunkerque, le mardi 6 mai** de 9h30 à 11h30 à la DT (183 rue de l'école maternelle)

→ à **Douai, le mardi 20 mai** de 9h30 à 11h30 au PRS (106 rue St Vaast)

→ à **Cambrai, le mardi 17 juin** de 10h à 12h au PRS (1-27 place porte Notre Dame)

→ à **Lille, le mardi 24 juin** de 9h30 à 11h30 dans les locaux de Solidaires à la Bourse du Travail (174 boulevard de l'Usine à Lille Fives)